



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMPTE RENDU **Réunion publique Rue du Mont-Joly/Tour/Pissenlits/Granges d'Orsin** **30 décembre 2024 – 19H00 Salle consulaire - Mairie**

Présents :

Elus - Mairie : Jean-Marc PEILLEX, Maire, Véronique CLEVY Adjoint déléguée au Maire,

Services Municipaux : Marc SIROP DST, Christophe PERRAUDIN Responsable exploitation service Voirie.

Monsieur le Maire introduit la séance en précisant la qualité du travail effectué par les services lors du dernier épisode neigeux. L'abondance des chutes a rendu complexe l'intervention du personnel communal mais aussi des entreprises. Il rappelle également que le contexte réglementaire existant depuis la mise en place des 35h nécessite de faire appel à des prestataires privés pour compléter celle menée par le service public. En conséquence les critiques observées ces derniers jours, semblent peu fondées, ni opportunes.

Il poursuit son introduction par l'objet de la réunion qui consiste à proposer la mise en place du maintien du double sens cul de sac de la rue du Mont Joly sur l'année et non sur la seule période hivernale. Un échange s'en suit avec les présents afin d'entendre les différents avis des personnes concernées sur ce projet. L'essentiel des échanges porte sur la circulation de la route des Granges d'Orsin et sur le chemin des Pissenlits par des entreprises en provenance du coteau du Bettex, lesquelles rejoignent le centre-ville en empruntant cet itinéraire de raccourci non adapté à ce type de circulation.

Une partie de l'assemblée propose suite à ces échanges de réserver la circulation du chemin des Granges d'Orsin aux seuls riverains, à l'identique de la situation de la rue du Mont Joly, le chemin des Pissenlits pouvant être en conséquence fermé sur le secteur compris entre le pont et son croisement avec le chemin des Granges d'Orsin. La circulation sur ce tronçon pourrait être réservée aux piétons et cycles. De même le chemin du Creux sera également fermé, lieu à déterminer afin d'éviter le transit existant entre la rive droite et la rive gauche par le village des Pratz. Monsieur le Maire prend note de ces propositions et acte celles-ci en proposant qu'elles soient mises en place pour une période d'un an.

Questions diverses, quelques sujets périphériques sont abordés :

- Liaison piétonne entre le débouché de la rue du Mont Joly (RD43) et la route du Château : la vitesse réglementée du secteur est celle d'une zone située hors agglomération. Le département a néanmoins déjà œuvré pour réduire les risques en modifiant le gabarit de la chaussée.
- L'utilisation du chemin rural de la Planchette par des cycles crée un danger au débouché de celui-ci pour la circulation existante sur la rue du Mont Joly.
- Demande de remise en place du miroir qui existait au départ du chemin des Pissenlits.
- Rappel aux usagers qu'ils ne peuvent disposer du service media-alerte sans donner les coordonnées téléphoniques.

Après échanges entre l'assemblée et Monsieur le Maire, ce dernier clôture la réunion avec le verre de l'amitié.



Maire,

Jean-Marc PEILLEX